

INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS GÉNÉRAL DE CARDIF LUX VIE

QUI PROMEUT DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change

Informations fournies en application de l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Fonds Général
 Identifiant d'entité juridique : 213800I92TAU7I3FP232
 Document mis à jour en juin 2025

INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT FINANCIER QUI PROMeut DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

SECTION A- RÉSUMÉ

Ce produit financier de Cardif Lux Vie répond à la définition de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR, à savoir qu'il promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant des pratiques de bonne gouvernance. Sans avoir pour objectif l'investissement durable, ce produit financier s'engage néanmoins sur une proportion minimale de 9% d'investissements durables.

L'assureur exerce une diligence raisonnable au travers de la mise en oeuvre d'une gouvernance dédiée à la finance durable et d'une politique d'investissement qui comprend l'application de filtres normatifs et sectoriels, ainsi que l'analyse de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans le processus de gestion.

Différentes étapes structurent l'approche d'investisseur responsable qui s'applique à ce produit. Ainsi, l'assureur collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissements. Les pays et les entreprises ayant les notes ESG les moins performantes sont exclues. L'assureur tend aussi à faire progresser la performance environnementale et sociale de ce produit financier, qui promeut des investissements à impact positif qui ont l'intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental mesurable.

Les investissements du produit financier sont répartis de la manière suivante :



*Cette part minimale est exprimée en % du total des investissements du produit financier.

La réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est mesurable à l'aide de quatre indicateurs :

1. **La sélection des pays selon des critères ESG** : ce produit financier exclut les pays les moins performants sur ces enjeux.
2. **La sélection des entreprises selon des critères ESG** : ce produit financier utilise une approche « best in class » sectorielle.
3. **L'empreinte carbone (scopes 1 et 2)¹ des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (tCO2e/M€ investi)** : ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Lux Vie) de réduire cette empreinte d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024.
4. **Les investissements à impact positif** : Ce produit financier portera l'essentiel des investissements à impact positif réalisés par Cardif Lux Vie, avec un objectif de 80 millions d'euros en moyenne par an, entre 2020 et 2025.

Pour le calcul de ces indicateurs, Cardif Lux Vie s'appuie sur des données externes et/ou internes en fonction de la classe d'actifs. Cardif Lux Vie constate des limites concernant les données utilisées. En effet, ces dernières résultent souvent de publications insuffisamment détaillées des entreprises et une partie des données sont aujourd'hui estimées et non publiées.

1- **Scope 1** : Emissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise).
Scope 2 : Emissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur)

De plus, en l'absence de normalisation réglementaire et de standards de marché, sur certains indicateurs, il existe des écarts méthodologiques importants entre les différents fournisseurs de données extra-financières.

En application de sa politique d'engagement, Cardif Lux Vie exerce ses droits de vote¹ aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles elle est actionnaire, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises. De plus, dans le cadre de ses investissements dans des fonds externes, Cardif Lux Vie dialogue avec les sociétés de gestion sur les enjeux extra-financiers dans leur processus de gestion.

Les caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs associés font l'objet de contrôles effectués au niveau de BNP Paribas Cardif à minima annuels. La prise en considération des principales incidences négatives au niveau des investissements du produit financier s'intègre dans le cadre de gestion des risques de Cardif Lux Vie.

SECTION B - SANS OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant des pratiques de bonne gouvernance mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Il investit un minimum de 9% de ses actifs dans des investissements durables. Ceux-ci sont définis par Cardif Lux Vie pour chaque classe d'actifs ; à titre d'exemples :

- les **obligations vertes, sociales ou durables** émises par des Etats ou des entreprises, répondant aux exigences des normes internationales ;
- les **fonds cotés et non cotés** en proportion de leur part d'investissement durable ;
- les **infrastructures** d'énergie renouvelable ;
- les **actifs immobiliers** répondant à des normes exigeantes au niveau environnemental et/ou à des enjeux sociaux.

Les investissements durables de ce produit financier suivent la stratégie d'investissement responsable de Cardif Lux Vie, qui prend en compte les principales incidences négatives. La méthodologie de qualification des investissements durables - telle qu'exposée ci-dessus - permet de limiter les préjudices aux objectifs de durabilité sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives sont prises en compte grâce à la mise en place d'exclusions applicables à l'ensemble des entreprises et des pays investis. Ce produit financier applique aussi un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies : le respect des normes internationales du travail, des droits de l'Homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises écartées par ce filtre sont donc exclues de l'univers d'investissement.

Un filtre complémentaire sur la gouvernance est appliqué sur les entreprises pour la qualification d'investissement durable. La prise en considération des principales incidences négatives au niveau des investissements du produit financier s'intègre dans le cadre de gestion des risques de Cardif Lux Vie. Les indicateurs relatifs à ces incidences négatives sont pris en considération à travers trois leviers :

- des politiques sectorielles ;
- un processus d'analyse et d'intégration ESG ;
- une politique d'engagement actionnarial.

Ces leviers sont détaillés dans la déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité de Cardif Lux Vie. Cardif Lux Vie renforce régulièrement chacun de ces leviers en fonction des meilleures pratiques de place, des nouvelles thématiques à prendre en compte et des informations disponibles.

1- <https://cardifluxvie.com/cardif-lux-vie/notre-reponsabilite/>

SECTION C – CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Ce produit financier de Cardif Lux vie répond à la définition de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR, à savoir qu'il promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier exclut les pays et les entreprises ayant les notes ESG les moins performantes, et tend à faire progresser la performance environnementale et sociale de son portefeuille. Ce produit financier promeut également des investissements à impact positif qui ont une intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental mesurable.

Afin de renforcer son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Lux Vie) s'est engagée depuis 2021 à aligner son portefeuille d'investissements sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050. Cet engagement est intégré dans la stratégie d'investissement de ce produit financier.

SECTION D – STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Ce produit financier prend en compte des critères ESG lors de l'analyse des actifs dans lesquels il investit. Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Différentes étapes structurent l'approche d'investisseur responsable de Cardif Lux Vie. Ainsi, Cardif Lux Vie collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement.

1. Les processus de sélection et d'investissement sont adaptés de la manière suivante :

■ Investissements dans des obligations souveraines et supranationales :

Cardif Lux Vie analyse la performance ESG des États afin d'exclure de l'univers d'investissement les pays les moins performants sur ces critères.

■ Investissements dans des entreprises :

En complément des exclusions pays auxquelles les entreprises sont soumises, le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct par Cardif Lux Vie suit les étapes suivantes :

- Un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux. Le pays où l'entreprise a son siège social ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions internationales ;
- Des exclusions sectorielles sont appliquées ;
- Un filtre « Best in class » ESG est appliqué, permettant d'exclure les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles de son secteur d'activité ;
- Un filtre de transition carbone complète le processus ESG.

■ Investissements dans des actifs immobiliers :

L'investissement en direct dans des actifs immobiliers consiste en l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs immobiliers détenus par le produit financier. Les pratiques suivantes sont déployées sur les enjeux environnementaux :

Pour les actifs en gestion directe, la certification/labélisation systématique des immeubles en construction (Breeam Excellent¹, ...). Cardif Lux Vie encourage également des modes de construction générant moins d'émissions de CO₂. Lorsque c'est possible, les immeubles en phase de rénovation et en phase d'exploitation sont certifiés. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.

■ Investissements dans des fonds externes :

- **Sur les fonds cotés** (fonds actions, fonds obligataires), Cardif Lux Vie réalise une analyse ESG de la société de gestion et du fonds, notamment au travers des questionnaires de « due diligence » qui permettent de mesurer via une notation interne le niveau d'intégration des critères ESG par le fonds.
- **Sur les fonds non cotés** (fonds de capital-investissement, fonds de dettes privées, fonds d'infrastructures), les sociétés de gestion sont interrogées sur leur processus d'intégration des critères ESG : dans un premier temps, au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des entreprises financées par le fonds. Cette "due diligence" permet d'établir une notation ESG interne qui sera prise en compte lors de la validation de l'investissement.

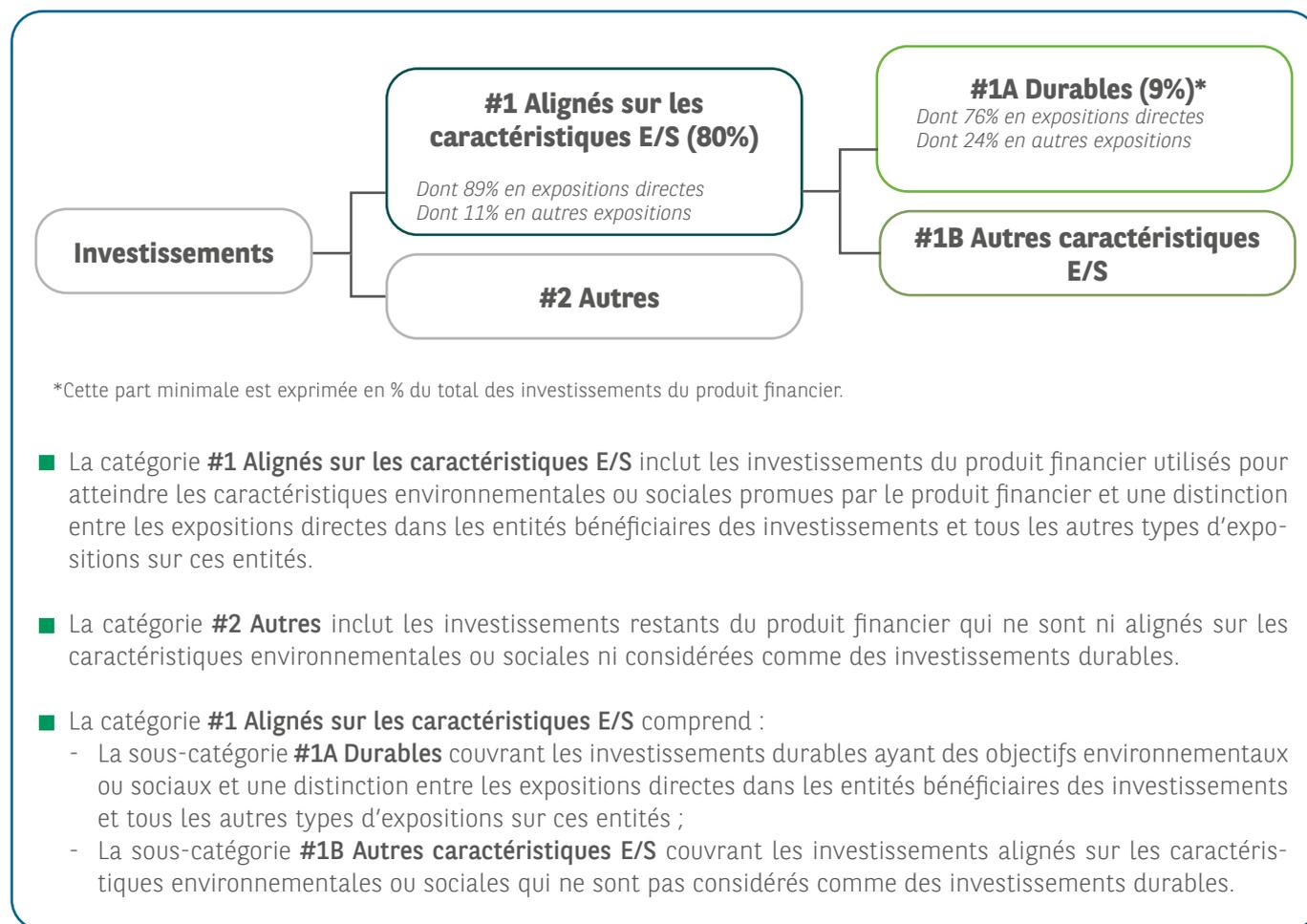
1- BREEAM : BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) est la méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment

2. Évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises :

Ce produit financier de Cardif Lux Vie applique un filtre spécifique sur le respect des dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies sont évaluées au travers d'une notation ESG qui intègre un pilier de Gouvernance prenant en compte plusieurs critères dont la corruption, la politique de rémunération et les contrôles internes.

De plus, pour les entreprises dont il est actionnaire, Cardif Lux Vie exerce ses droits de vote aux assemblées générales, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

SECTION E – PROPORTION D'INVESTISSEMENTS



SECTION F - CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Le dispositif de gestion des risques de Cardif Lux Vie intègre également les risques extra-financiers.

Les caractéristiques environnementales et sociales et les indicateurs de durabilité associés, tels que détaillés en sections A et B font l'objet de contrôles à minima annuels et sont suivis dans un comité dédié à la Finance Durable tenu au niveau de BNP Paribas Cardif qui réunit les métiers et fonctions de contrôle (Risques et Conformité).

S'agissant des exclusions sectorielles, deux types de contrôles sont en place : un contrôle avant passage d'ordre qui s'applique aux flux et un contrôle sur les titres en position, qui s'applique au stock.

SECTION G – MÉTHODES APPLICABLES AUX CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

La réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est mesurable à l'aide de quatre indicateurs:

- 1. La sélection des pays selon des critères ESG :** Ce produit financier exclut les pays les moins performants sur ces enjeux, à travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, complétée par une analyse de la performance ESG des États. Ce filtre ESG s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprise) dont le siège social est présent dans les pays exclus.
- 2. La sélection des entreprises selon des critères ESG :** Des politiques sectorielles encadrent les investissements dans les domaines sensibles (tabac, charbon thermique, pétrole et gaz, etc.) De plus, ce produit financier utilise une approche « best in class » sectorielle. Ce filtre ESG permet d'exclure les entreprises les moins performantes au sein de chaque secteur d'activité.
- 3. L'empreinte carbone (scopes 1 et 2)¹ des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (tCO₂e/M€ investi) :** Ce produit financier de Cardif Lux Vie, contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire cette empreinte d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024.
- 4. Les investissements à impact positif :** Ces investissements incluent notamment les obligations durables, les infrastructures d'énergies renouvelables, les maisons de retraite.

SECTION H – SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données extra-financières de Cardif Lux Vie peuvent provenir :

- d'analyses internes : pour la qualification des investissements à impact positif (ces analyses peuvent intégrer des données externes pour certaines classes d'actifs) ;
- de BNP Paribas, notamment pour l'application des politiques sectorielles ;
- de BNP Paribas Asset Management, pour les indicateurs mesurant les Principales incidences négatives, au titre de la réglementation SFDR ;
- de fournisseurs extra-financiers tels que : Moody's ESG Solutions et S&P Trucost Market Intelligence.

La sélection des prestataires de données externes, l'évaluation de la qualité des données proposées, ainsi que le choix des méthodologies utilisées et le périmètre de la couverture sont délégués à BNP Paribas Cardif, maison mère de Cardif Lux Vie. BNP Paribas Cardif travaille à l'automatisation de l'intégration des données extra-financières dans les outils de passage d'ordres et de tenue de positions afin de réduire le risque d'erreurs.

SECTION I – LIMITES AUX MÉTHODES ET AUX DONNÉES

La principale limite portant sur les données utilisées résulte de publications insuffisamment détaillées des entreprises dans lesquelles le produit financier est investi. Une grande partie des données sont aujourd'hui estimées et non publiées. Cette limitation sera progressivement réduite avec l'entrée en vigueur des nouvelles exigences européennes sur la publication de rapports extra-financiers par les entreprises. Les fournisseurs de données extra-financières de Cardif Lux Vie ne peuvent garantir l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données fournies.

De plus, en l'absence de normalisation réglementaire et de standards de marché, il existe des écarts méthodologiques importants entre les différents fournisseurs dans la collecte et l'estimation des données extra-financières ainsi que pour le calcul de certains indicateurs. Les limitations décrites ci-dessus peuvent influencer sur la fiabilité des notations ESG et des calculs d'indicateurs utilisés pour suivre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

1- **Scope 1** : Emissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise).

Scope 2 : Emissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur)

SECTION J – DILIGENCE RAISONNABLE

Pour Cardif Lux Vie, la diligence raisonnable s'exerce notamment au travers d'une gouvernance dédiée à la finance durable et de la mise en œuvre de la politique d'investissement qui comprend l'application de filtres normatifs et sectoriels ainsi que la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus de gestion.

SECTION K – POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Tout au long de la durée de détention des entreprises investies, Cardif Lux Vie exerce ses droits de vote¹ aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il est actionnaire, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

De plus, afin de renforcer son action dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Lux Vie) a adhéré en 2021 à l'initiative Climate Action 100+. Ses signataires se mobilisent collectivement afin d'inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements dans des fonds externes, Cardif Lux Vie dialogue avec les sociétés de gestion afin de les inciter à intégrer davantage les enjeux extra-financiers dans leur processus de gestion.

L'engagement auprès de ces dernières se fait au travers d'un questionnaire spécifique adressé aux sociétés sur leurs pratiques ESG et dont l'analyse permet d'engager le dialogue notamment sur les exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG.

Cardif Lux Vie dispose par ailleurs d'un dispositif de gestion des controverses auxquelles les sociétés investies seraient exposées. Ce dispositif associe les fonctions de contrôles et permet de prendre des décisions de gel ou de désinvestissement selon la criticité de la controverse.

1- <https://cardifluxvie.com/cardif-lux-vie/notre-reponsabilite/>